

DÉLIBÉRATION N°DL20250034 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGLU

ABSENTS

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Conformément aux articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-2-1, L.2122-4 et L.2143-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, par sa délibération n°20230143 du 23 octobre 2023, a fixé à douze le nombre des adjoints au maire.

Suite aux démissions successives de deux adjoints, et par délibérations n°20240120 en date du 23 septembre 2024 et n°20240213 en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal a décidé de réduire le nombre d'adjoint.

Pour la bonne marche de la collectivité, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra rang à la fin du tableau des adjoints.

Cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue suivant les articles L2122-7 et L 2122-7-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour,

3 abstentions M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

6 sans participation Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'ouverture d'un poste de 11^{ème} adjoint,
- **de procéder** aux opérations de vote dans les formes prévues par les articles L2122-7 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir pris acte de la candidature de Monsieur Alexandre CIGNA, conseiller municipal, il est procédé à l'élection dans la forme réglementaire.

Chaque membre de l'assemblée ayant remis son vote, le dépouillement effectué avec l'aide de 2 assesseurs, Madame Andonella FLECHET et Monsieur Pierre DECLINE, a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote 7
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- nombre de bulletins blancs : 3
- nombre de suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

A l'issue du 1er tour de scrutin, Monsieur Alexandre CIGNA ayant obtenu 20 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 11ème adjoint au maire et installé.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne